

ÉCRIRE L'HISTOIRE - LE FRANCHISSEMENT DU RUBICON - SYNTHÈSE

1/ Présentation du corpus

- un événement historique précis : le passage du Rubicon par César début janvier 49 avant JC.
- trois éclairages différents, par des auteurs qui recourent à des genres littéraires différents, et à plus ou moins de distance de l'événement (présentation par ordre chronologique) :
 - César lui-même, qui écrit son *Bellum civile* dans les cinq ans qui suivent (de 49 à sa mort en 44) : c'est un texte de genre autobiographique qui relève surtout du commentaire de **propagande**.
 - Lucain, qui écrit un **poème** épique, la *Pharsale*, vers 60 après JC, soit plus de cent ans après l'événement, mais dans un contexte impérial (sous le règne de Néron, un Julio-Claudien) qui tourne de plus en plus à l'autocratie.
 - Suétone, qui écrit la **biographie** de Jules César en tête de son recueil des *Vies des douze Césars*, au début du IIe siècle après JC, soit cent cinquante ans après les faits, dans un contexte historique beaucoup plus apaisé.

NB : pour des raisons de rapidité, les textes seront ici numérotés (César = 1, Lucain = 2 et 3, Suétone = 4), mais sur une copie il faudrait chaque fois indiquer explicitement la source de telle ou telle référence.

2/ Problématique : Montrer comment et pourquoi un même fait historique peut susciter des présentations radicalement différentes les unes des autres, ce qui permet de poser les questions du point de vue et des critères de vraisemblance.

3/ Annonce du plan :

- explicitation de l'importance de la transgression
- mise en évidence des différences de présentation du fleuve lui-même
- mise en évidence des différences de présentation des motivations du protagoniste

I/ EXPLICITATION DE L'IMPORTANCE DE LA TRANSGRESSION

A/ Le Rubicon est une frontière

1/ Géographique : "finis" (4), "Gallica, certus limes, / ab Ausoniis disterminat arva colonis" (3).

Il se trouve entre la Gaule Cisalpine et le territoire italien, un peu au nord de Rimini, "Arriminum" (1)

2/ Administrative et politique : le Rubicon sépare en effet

- la Gaule, territoire que Suétone qualifie de "provinciae ejus" (4), où César peut à bon droit exercer son autorité ("hortatur, jubet") à la fois sur ses soldats, "milites" (1) mais aussi sur tous ses autres administrés. Le problème est que son mandat va arriver bientôt à expiration.
- le territoire italien, symboliquement représenté chez Lucain (3) par l'apparition de la déesse Rome, "patriae trepidantis image / turrigero canos effundens vertice crines" : il s'agit de sa patrie, signalée par une couronne de tours sur la tête. Ce territoire est celui du Sénat et du peuple romain (SPQR) actuellement représentés par Pompée.

B/ Son franchissement va faire basculer dans la guerre civile : la limite est juridique et symbolique

1/ "Si ponticulum transierimus, omnia armis agenda erunt" (4), "hinc pacem relinquo" (3), "utendum est iudice bello" (3) : les deux champs lexicaux de la paix et de la guerre sont ici nettement opposés.

2/ Explicitation (question de cours)

- la règle républicaine ("jure", "licet") veut que tout général, revenant de campagne sur le territoire romain, démobilise son armée, lui fasse déposer les armes et les enseignes ("quo fertis mea signa ?") et rentre chez lui avec ses anciens soldats en tant que "cives" (2).
- d'autant plus que Pompée, en accord avec le Sénat, a expressément défendu à César de revenir à Rome en tant qu'"imperator" (1) pour briguer un second consulat. Pour cela, il doit revenir à la vie civile, faute de quoi il sera traité en "hostis", envahissant un territoire interdit ("vetitis arvis") et déclarant la guerre [civile] ("iudice bello").

La fonction du Rubicon dans ces textes est donc avant tout symbolique : il s'agit d'un point de non retour, dont le franchissement va constituer une perturbation historique majeure.

II/ LE FLEUVE À FRANCHIR EST LUI-MÊME PRÉSENTÉ DE MANIÈRES DIFFÉRENTES

A/ Objectivement, il s'agit d'un tout petit cours d'eau

1/ Suétone (4) utilise un suffixe diminutif, "ponticulum", pour désigner le pont qui permet de le franchir.

2/ Et Lucain confirme qu'il s'agit du petit Rubicon, "parvi Rubiconis" (2), dont le débit n'est d'ordinaire pas important : "fonte cadit modico, parvisque impellitur undis" (les deux adjectifs indiquant sa petite taille étant isolés entre les coupes trihémimère et hephthémimère), "serpit" (3).

La convergence de présentation chez ces deux auteurs, plus le fait que l'identification géographique du Rubicon sur le terrain a suscité depuis l'antiquité d'abondantes controverses, confirme qu'il s'agit à l'évidence d'une frontière plus symbolique que physique, en tout cas pas du tout spectaculaire.

B/ Pourtant Lucain métamorphose ce Rubicon dans une double scène impressionnante

1/ L'apparition allégorique de la déesse Rome (2) semble surgir du fleuve lui-même pour incarner la transgression qui se prépare. Dans sa prosopopée, elle multiplie les adverbes de lieu directement liés à cette limite : "quo", "ultra", "huc usque".

2/ Une métamorphose épique amplifie par la suite le volume de l'eau à franchir (3) : "vires praebebat", "auxerat undas", de sorte que le fleuve "flumen" change de dénomination et devient "amnem", puis "gurgite", un gouffre hyperbolique, au mépris de toute vraisemblance climatique puisque début janvier, la fonte des neiges n'a manifestement pas encore commencé... Ainsi, la Nature elle-même semble opposer à César un obstacle que seuls son courage, ses capacités techniques et sa détermination vont lui permettre de franchir, en mettant ses chevaux en travers pour casser le courant, en véritable héros épique.

C/ L'adjectif "puniceus" achève de métamorphoser ce Rubicon chez Lucain (3)

1/ Lucain part du sens du nom "Rubicon" (de "ruber" = rouge), qui atteste de la couleur rouge donnée objectivement par les argiles sur lesquelles passe ce cours d'eau.

2/ Mais en choisissant l'adjectif "puniceus" (de "phoeniceus") il joue sur toutes ses connotations :

- la couleur pourpre, originaire de Tyr en Phénicie, qui est celle du pouvoir sénatorial et consulaire, auquel aspire César
- la couleur rouge sang, qui suggère tout le sang qu'il va falloir verser dans cette guerre civile, au moins jusqu'à la défaite de Pompée à Pharsale.
- l'allusion aux guerres *puniques*, qui ont été tout aussi meurtrières, et dont la deuxième a vu l'invasion du territoire italien en "hostis" par Hannibal.

La polysémie de cet adjectif "puniceus" et la richesse de ses connotations font donc du franchissement de ce fleuve chez Lucain le point de départ d'un bouleversement majeur dans l'Histoire romaine. C'est le propre de la poésie de transfigurer ainsi les choses, en invitant le lecteur à enrichir les propositions de l'auteur, par sa sensibilité et sa culture, à partir d'un simple jeu de mots.

III/ DES MOTIVATIONS DIFFÉRENTES SELON LES TEXTES

A/ Deux textes dédouanent César en dérivant sur d'autres la responsabilité de la transgression

1/ Comme on pouvait s'y attendre, le témoignage de César lui-même (1) est particulièrement tendancieux et réussit un prodige de retournement des responsabilités, de sorte que pour lui la transgression est le fait de ses ennemis :

- un discours du général ("hortatur milites imperator") valorise ses soldats, qui deviennent les sujets héroïques des cinq verbes qui suivent ("gesserint", "fecerint", "pacaverint", "defandant", "conclamant"). Leur prise de parole est exprimée de manière oblique par une proposition infinitive en discours indirect : "conclamant sese paratos esse defendere", puis un ablatif absolu : "cognita militum voluntate". Cette parole rapportée déclenche le passage à l'action, par lequel César reprend la main avec quatre verbes d'action ou d'ordre successifs : "proficiscitur", "convenit", "evocat" et "jubet". Il semble donc que ce soient les soldats qui aient décidé d'agir, et que César se soit rangé à leur décision. Mais ensuite, sa réaction a été fulgurante, et conforme à sa légendaire efficacité...
- la présentation des faits est elle aussi particulièrement tendancieuse, en ce qu'elle opère une remarquable inversion des délits :
 - le droit est cette fois-ci du côté de César, qui a subi de la part de ses ennemis ("ab inimicis") des atteintes à son honneur : "existimationem dignitatemque". En outre, il n'est pas le seul à avoir été lésé : "imperatoris sui tribunorumque plebis injurias". César saute sur une occasion

rêvée : le tribun de la plèbe Marc-Antoine, qui le représentait au Sénat, ayant fort opportunément été molesté, tous deux se dépêchent de faire basculer le droit dans l'autre camp. C'est pour rétablir les valeurs de la République, défendues pendant neuf ans par ses soldats mais bafouées par le Sénat et Pompée, qu'ils vont marcher sur Rome. L'extrait de la série *Rome* que nous avons visionné a très bien mis en évidence cette partie de "pocker menteur" qui s'est jouée à ce moment-là entre César et Pompée, et le fait que la situation a manifestement échappé à Pompée, même si les causes de l'échauffourée à Rome n'étaient pas celles qu'a inventées un scénario forcément plus romanesque et réducteur que la réalité.

- dès lors qu'il n'y a plus de transgression, il est inutile de mentionner le passage de la frontière d'un territoire de droit dans un autre. Le passage du Rubicon est escamoté, et une demi-ligne plus tard, César se retrouve miraculeusement au sud de ladite frontière, à Rimini...

- on pourrait discuter pour savoir si César ment ici délibérément à son lecteur et se drape dans une posture affectée pour lui faire avaler des motivations personnelles, ou si c'est bien en victime et en défenseur (cynique) du droit qu'il s'est perçu sur le moment. Mais cela pose de manière plus générale la question de la sincérité de tout orateur et de tout homme politique : croit-il réellement à ce qu'il prétend ? Impossible d'y répondre avec certitude.

2/ Cent cinquante ans plus tard, Suétone (4) lui aussi dédouane César, mais pour des raisons qui sont à l'opposé de la propagande césarienne. Suétone étant le bibliothécaire de l'empereur Hadrien et écrivant vers 120 après JC, il se situe très loin de la charge affective de l'événement, et juge avec distance l'acte de naissance d'un processus qui a implacablement conduit à un changement de régime politique et au passage d'une République moribonde à un Empire enfin stabilisé, après la disparition des Julio-Claudiens en 68 puis des Flaviens en 96, au début du II^e siècle, avec Nerva, Trajan puis Hadrien. A qui faut-il donc attribuer la responsabilité de ce changement dans l'Histoire de Rome ?

- l'individu César est présenté avec un effort de psychologie propre à Suétone, qui juge toujours les protagonistes de ses biographies à leur hauteur, en tentant de comprendre et de mettre en lumière leurs motivations et leurs réactions.
 - le personnage est cette fois lucide, et explicite non seulement pour ses proches ("ad proximos") mais aussi pour le lecteur, dans une sorte de double énonciation, la portée de l'événement : "reputans quantum moliretur". Le discours direct qui suit et qui est manifestement reconstitué par Suétone précise bien que le mécanisme tragique n'est pas encore délibérément enclenché par les hommes eux-mêmes, avec une première personne du pluriel : "etiam nunc regredi possumus", mais que s'il l'est, il faudra s'attendre à ses conséquences dramatiques qu'on ne maîtrisera pas et qu'il ne peut pas détailler, ce qui justifie qu'il utilise un neutre pluriel généralisant et un changement de sujet : "omnia armis agenda erunt".
 - on conçoit donc qu'il soit hésitant : "cunctanti" : il mesure, avec beaucoup de vraisemblance psychologique tout ce que la décision implique à la fois pour lui et pour le monde tout autour de lui.
- mais le datif est intéressant car il suggère que l'action est en train de changer de sujet : César n'en est que le destinataire, et le sujet de la très longue phrase qui suit, et qui emporte la décision est un "quidam" dont il apparaît très vite qu'il s'agit d'une apparition divine, puisqu'il est d'une beauté et d'une taille exceptionnelles ("eximia magnitudine et forma") et que César lui-même l'identifie à la fin de l'extrait comme des "deorum ostenta".
- les sujets des verbes dans le dernier paragraphe confirment le fait que César se plie à des interventions extérieures et n'est pas directement responsable de la transgression. Le premier verbe est un passif impersonnel : "eatur", le verbe suivant a pour sujets les deux sollicitations extérieures que sont la bénédiction divine (deorum ostenta) et l'agression subie de la part du Sénat et de Pompée ("inimicorum iniquitas", ce qui rejoint l'interprétation césarienne d'une inversion des responsabilités en termes de droit) et le dernier verbe a pour sujet "alea", le dé, qui suggère une part de risque non maîtrisé, de destin auquel on s'abandonne, mais avec la confiance qu'inspire le fait qu'apparemment ce sont les dieux eux-mêmes qui ont pris la décision et qui donc, par avance, désirent et cautionnent tous les événements qui vont avoir lieu par la suite. C'est ce qu'on appelle la *Providence*, qui voit à l'avance la longue portée d'événements que les hommes sont incapables de percevoir, parce qu'ils n'ont pas l'omniscience des dieux.

Cette interprétation surnaturelle de l'Histoire peut nous sembler aujourd'hui fort peu vraisemblable, mais il ne faut pas mésestimer l'importance de ce genre d'explications dans l'antiquité, de sorte que le point de vue de Suétone peut sembler finalement assez recevable, ou en tout cas conforme à la sensibilité antique.

B/ En revanche, le texte de Lucain constitue une véritable scène à charge contre César (2 et 3)

1/ La scène pathétique de l'allégorie de la mère-patrie, totalement échevelée comme une femme en deuil, insiste de manière baroque, dans une description de cinq vers chargés de noms et d'adjectifs hyperboliques, sur le viol que va constituer le passage du fleuve. La réaction physique et psychologique de César, totalement extravertie, est développée de manière excessive, à grands coups d'allitérations en occlusives spectaculaires : "tunc percūlit horror / membra ducis, riguere comae, gressumque coerçens/languor in extrema tenuit vestigia ripa". Il s'agit donc d'une première réaction de recul que Suétone saura résumer plus sobrement dans le seul participe "cunctanti".

2/ En revanche, quelque vers plus bas, César prend la décision de franchir tout de même ce qui est pourtant devenu un gouffre ("gurgite") par la métamorphose poétique que Lucain vient d'imposer subitement au Rubicon. Le registre est épique en ce qu'il met en scène une lutte victorieuse de l'homme contre la Nature, mais les sujets indiquent que la transgression est prise à son compte par César, dont le caractère décidé est plus celui d'un aventurier assumant son acte que d'un justicier ou d'un protégé des dieux. Les verbes sont maintenant à la première personne du singulier ("relinquo", "sequor") ou du pluriel de majesté ("credidimus"). Et le champ lexical de la divinité qui conclut son discours fait appel à la notion de Fortuna, qui ne recouvre pas exactement ce que dira ensuite Suétone. La Fortune est la déesse de la chance, qu'il faut savoir attraper aux cheveux quand il en est temps, et qui sourit aux audacieux ("audaces fortuna juvat"). Si on manque le bon moment, la roue de la Fortune tourne vite et on ne peut plus lui faire confiance. Dans ce cas, la réussite de l'entreprise dépend des capacités de l'être humain, et non pas de la caution de la divinité, ce qui donne au texte de Lucain une couleur beaucoup plus sombre et critique. Lucain est en effet un poète de l'âge de Néron, qui a entrepris d'écrire un long poème épique dans une perspective d'abord assez courtisane, mais qui a été assez rapidement interdit de récitation par un Néron probablement jaloux de ses succès artistiques. La rancoeur contre l'empereur s'est transformée en rancoeur contre le régime impérial, ressenti comme tyrannique. Dans cette perspective, on conçoit que le franchissement du Rubicon soit présenté dans ce poème comme le premier acte d'une série de coups d'Etat et de ruptures dont le résultat est, à l'époque de Lucain, un Empire perçu comme le règne de la force et du bon plaisir du Prince, en dehors de toute légalité et de toute considération de bien public.

On voit donc avec ce corpus qu'un même événement historique peut être présenté de manière extrêmement différente non seulement à cause du contexte historique de production des différents textes qui le mettent en scène, mais aussi de la vision du monde et de l'Histoire des écrivains respectifs. Cette différence de points de vue doit nous alerter sur la nécessité de traiter avec beaucoup de précautions tous les textes qui semblent constituer des témoignages dont l'objectivité peut être sujette à caution. Mais la notion même d'objectivité et de vraisemblance pose de redoutables problèmes : si nous nous demandons finalement quel est le texte du corpus qui pourrait nous sembler le plus fiable, nous allons avoir du mal à déterminer des critères de vraisemblance indiscutables. César nous semble mentir effrontément et manipuler ses soldats en orateur impeccable, mais peut-être s'est-il réellement pris pour une victime et un redresseur de torts ? Lucain amplifie exagérément à la fois la violence physique du fleuve à franchir et aussi l'ampleur de la transgression de César, mais c'est bien ainsi qu'il perçoit, subjectivement et avec des moyens poétiques baroques, le bouleversement qu'a constitué un événement qui a sonné le coup de grâce de la liberté républicaine pour des milliers d'individus. Et si Suétone nous semble être plus proche de la vraisemblance psychologique, son attribution de la décision à une intervention divine choque notre rationalité, même si nous savons que les anciens accordaient effectivement une grande importance aux manifestations surnaturelles... Dès lors qu'un événement historique touche à des ressorts humains et psychologiques complexes, il est bien difficile d'en adopter une lecture unilatérale et indiscutable.